

Bruxelles, le 31 mars 2014

**Référence : Convention de prêt sans intérêt**

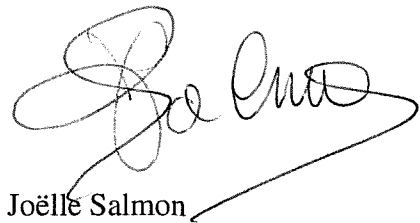
Cher Patrick, chers membres du Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles III,

Je reviens à la convention de prêt signée avec les APEEEs de Bruxelles I, II et III le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et à la lettre de Carola Streul du 25 juillet 2007. Suite à votre souhait d'obtenir le remboursement anticipé du prêt accordé, j'ai le plaisir de vous informer avoir validé le paiement du montant total des sommes allouées par votre association. Ce versement clôture ainsi la convention de prêt sans intérêt qui liait nos deux associations, le plan de remboursement vis-à-vis des APEEEs de Bruxelles I et II restant d'application.

Au nom de mon Conseil d'Administration et de tous les parents de notre école, je vous remercie pour l'aide accordée à la création de notre APEEE, tant pour cette aide financière que pour l'aide apportée par les responsables de l'époque dans l'organisation des services.

La plupart de nos parents ne connaissent pas les conditions dans lesquelles nous avons débuté et ne réalisent pas l'importance de cette aide apportée par nos trois consœurs. Nous ne manquons cependant pas, à chaque assemblée générale, de le rappeler. Sans cette bonne collaboration, jamais notre association n'aurait atteint son niveau de développement. Nous avons eu à faire face à de nombreuses difficultés depuis l'ouverture de Bruxelles IV mais grâce aux efforts entrepris nous avons une situation financière saine qui nous a permis de répondre à votre demande.

En espérant maintenir de bonnes relations entre nos associations, je vous prie d'agréer, cher Patrick, chers membres du Conseil d'administration, l'expression de mes sentiments distingués.



Joëlle Salmon  
Présidente  
APEEE BruIV

Cc : Présidents APEEE BruI et II.

